

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h 15, le 28 novembre 2013.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président

M. la maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier

M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
M. le conseiller Michel Patry, Lévis
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
M. le conseiller Rémy Normand, Québec
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec

M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
 M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec

Est absente:

Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

-2-

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2013-76

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Rapport du président sur la situation financière

Le rapport sur la situation financière est présenté, séance tenante, par le président. Il traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, des orientations générales du budget 2014.

Budget 2014 de la CMQ - Partie I

Résolution n° C-2013-77

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

• D'adopter la partie I du budget 2014 de la CMQ au montant de 4 418 532 \$ dont 3 313 657 \$ à la charge de l'ensemble des municipalités.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2014 de la CMQ – Partie II

Résolution n° C-2013-78

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Laurent Proulx, il est unanimement résolu :

 D'adopter la partie II du budget 2014 de la CMQ relative au Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord au montant de 506 989 \$ le tout à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

PROCÈS-VERBAL

-3-

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2014 de la CMQ - Partie III

Résolution n° C-2013-79

Sur proposition de M. Gilles Lehouillier, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

• D'adopter la partie III du budget 2014 de la CMQ au montant de 67 290 \$ le tout à la charge de l'ensemble des municipalités.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2014 – Affectation des surplus

Résolution n° C-2013-80

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Robert Miller, il est unanimement résolu :

• D'affecter à partir des surplus non affectés, aux fins d'équilibre budgétaire du budget 2014 de la partie 1, une somme de 500 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable: Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

PROCÈS-VERBAL

-4-

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2013-81

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

• De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2013-76 à C-2013-81 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME (S) MARIE-JOSÉE COUTURE

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE SECRÉTAIRE